

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DEPARTEMENT INDRE ET LOIRE (37)

Feuillet n°

ARRETE FAVORABLE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PC03713924U0013

Arrêté 21/10/2024

n°URB/2024/035

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 23/09/2024

Par : Jérôme BIARDEAU

Demeurant à : 14 rue des bois cartins 37230 LUYNES Pour : Extension par création d'une véranda

Sur un terrain sis à

14 rue des bois cartins

Réf cadastrales : AV115

référence dossier N° PC03713924U0013

Sdp créée: 23.86m²

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme, Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Luynes,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le permis de construire est ACCORDÉ.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville ou de sa notification et/ou de sa transmission aux services de l'Etat, chargés du contrôle de légalité.

Fait à Luynes, le 21/10/2024

Pour le Maire et par délégation Eric VERHILLE

Adjoint délégué à l'Urbanisme

Information: la Taxe d'Aménagement (TA), la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP) pourront être demandées dans le cadre de vos travaux.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

- sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée le : ... \$1,14.

-sa publication sur le site internet de la